Privatiste et droit administratif

Par **calphito**, le **26/11/2013** à **01:10**

Est-il necessaire pour un privatiste de maitriser les notions de droit administratif?[smile7]

Par **Yann**, le **26/11/2013** à **09:21**

Oui. Et la réciproque est également valable.

Ce n'est pas parce qu'on serait incollable sur une ou deux matière que l'on serait un bon juriste. Il faut une ouverture d'esprit sur ce qui se passe dans d'autres domaines. Ça enrichit votre réflexion.

Sans compter qu'il y a de nombreuses interactions entre les différents droits quant on les pratique. Exemple: un notaire est a priori principalement privatiste, mais il sera obligatoirement confronté au droit de l'urbanisme, au droit fiscal, etc...

Il faut voir au delà de votre vie d'étudiant et de vos examens. A la fac vous pouvez vous en sortir en ignorant magistralement un domaine ou l'autre du droit. Mais une fois sur le monde du travail, il est indispensable de connaitre au moins des notions.

Par **Yn**, le **26/11/2013** à **09:47**

Je rejoins totalement Yann.

J'ajoute qu'établir un parallèle entre droit privé et droit public lors des examens est toujours apprécié dans les dissertations ou commentaires pour illustrer des positions similaires ou opposées du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés